

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	68 (1996)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Un métier d'architecte?
<b>Autor:</b>	Blumer, Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129498">https://doi.org/10.5169/seals-129498</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# UN MÉTIER D'ARCHITECTE?

**L**e monde a changé, surtout le monde économique et surtout depuis 1989. Et puisque c'est la façon dont nous produisons le monde qui forme nos idées – et non le contraire – ce sont les idées architecturales qui changent maintenant et, avec elles, notre métier. Les principaux faits responsables de ce changement sont bien connus. C'est surtout la globalisation du marché des produits et du marché des finances. Techniquement on parle du GATT, ce que veut dire tout court: l'accord sur la façon de mener les marchés mondiaux, un accord dicté par les intérêts économiques des nations fortes et leurs grandes entreprises.

Les slogans qui résultent sont:

- l'ouverture du marché,
- la dérégulation
- la globalisation.

Le but final est:

- la défense de la valeur des actions, la «shareholder value».

Les effets commencent à se faire voir. C'est le point de vue financier qui repousse les réflexions sociales, culturelles ou politiques. On constate une réduction des devoirs de l'Etat et une augmentation des services privés, une réduction des responsabilités de la main publique et une augmentation des décisions dictées par les intérêts particuliers.

Cela veut dire: une domination nette des intérêts purement économiques sur les décisions de nature politique.

Pour les architectes, il en résulte un changement net du maître d'ouvrage. De moins en moins, il est question de rendre nos services indépendants d'un client personnel. Il s'agit de moins en moins de servir la main publique – c'est-à-dire d'offrir, par exemple à travers des projets de concours d'architecture, des solutions d'un intérêt commun – mais de servir, dans un cadre technique et spécialisé, un client anonyme et borné, prisonnier du succès économique.

La commercialisation à outrance, qui depuis la fin des années quatre-vingt est devenue presque insupportable, tente de faire de l'architecture du «fast food», d'une contribution culturelle – même des fois plutôt petite – un produit du marché réduit aux aspirations et au goût de la grande foule.

Il y a en plus bien des collègues qui, au nom d'un défi européen et la sainte ouverture des marchés, prennent les odds à la dérégulation pour des cantiques d'église. A cela le commentaire nécessaire fut donné par Jean-Jacques Rousseau qui avait écrit:

**Entre le faible et le fort c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère.**

Il existe en architecture, sans doute, un côté économique qui se prête à faire des profits considérables. Chaque bâtiment est un objet technique, matériel et même financier qui se laisse manipuler et optimiser comme toute pièce de fabrication. Pour faire cela, il n'est pas nécessaire d'être architecte. L'éthique professionnelle, la déontologie et les responsabilités sociales sont alors plutôt gênantes. Il s'agit de rationaliser l'organisation, de minimiser les coûts des parts de construction, et de conformer le programme aux nécessités économiques de la production et aux exigences financières.

Par conséquence il y a le «construction manager» pour l'organisation, les ingénieurs spécialistes pour la technique et la construction et, finalement, les entreprises générales pour la réalisation du tout. Le programme, c'est-à-dire le contenu du projet lui-même, est défini par le profit attendu. A l'architecte revient la permission de proposer un design, voire de décorer l'emballage. Tout cela au nom d'un marché libéralisé qui soit le seul garant du bien-être et du progrès. Il est en conséquence logique d'éliminer la déontologie des statuts d'associations professionnelles et d'abroger par tout moyen les règlements d'honoraires – voir la situation en Suisse.

Il n'est tout de même pas de rigueur que l'architecte devienne un entrepreneur et l'architecture un produit nommé ISO, même quand il est clair qu'il y a des forces – et pas des moindres – qui essaient de nous pousser dans cette direction. Le risque est là et nous y allons tout droit si nous ne nous défendons pas avec tous nos moyens et toute notre fantaisie.

Pour cela il nous faut une position et une organisation décidée. Nous avons besoin:

- d'une organisation professionnelle qui se préoccupe des intérêts de l'architecte indépendant

- d'un règlement qui définit les prestations et les honoraires, qui détermine notre rôle d'architecte et qui ne nous traite pas comme des fournisseurs neutres dans une organisation globale de mandataires

- d'un statut d'architecte qui soit la condition pour l'exercice de notre profession

- de la solidarité entre collègues.

Cela ne signifie pas un retour au mode de travail d'autan. Il ne s'agit pas de nier les nouvelles méthodes de construction, ni la collaboration dans des groupes diversifiés de spécialistes du bâtiment. On ne va pas renoncer à l'ordinateur, ni à l'organisation disciplinée des grands projets.

Les notions à défendre, ce sont le projet et l'indépendance. Tant qu'on parle d'Architecture, un bâtiment sera toujours plus qu'un produit seul de l'industrie de construction et le plan sera autre chose que le reflet d'une optimisation des voies de transport ou de marchandise.

Il y aura toujours le projet de l'architecte qui donne la forme et le contenu à cet objet qui va devenir finalement un bâtiment. Ce projet, en fin de compte, ne peut pas se limiter à des esquisses d'idées et des dessins d'architecture. Le projet devient réel seul dans l'objet réalisé dont il est le guide pendant tout le temps de sa conception. La responsabilité de l'architecte ne s'arrête pas à la mise à l'enquête ou même avant, et elle ne se limite pas dans le domaine de l'esthétique. Si on veut assurer à la construction l'aspect culturel de l'architecture, c'est le rôle de l'architecte indépendant qui doit être retenu. Ni le grand organisateur, ni le spécialiste ne sont capables de le remplacer.

Il reste encore une chance de garder l'essence de notre métier. Cela dépend surtout de ceux qui n'ont pas encore capitulé devant les forces sans égard d'un libéralisme de Manchester qui aimeraient résérer le bien-être pour un tiers de la société. Alors c'est Max Frisch qui nous a dit:

**Celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu.**

Ne n'oublions pas!

Jacques Blumer – Atelier 5